

Projet d'autoroute Poitiers-Limoges

Du 4 janvier au 20 mars 2022
**Concertation préalable
du public**



**S'informer
et participer**

www.autoroute.poitiers-limoges.fr



Le projet

COMMENT SE DÉPLACE-T-ON ENTRE POITIERS ET LIMOGES ?

Difficilement ! La RN147 traverse encore plusieurs bourgs. En dehors des aménagements réalisés à Fleuré et Bellac, elle offre peu de possibilités de dépassements. Par conséquent, pour relier les centres-villes de Poitiers et Limoges, la vitesse moyenne est de 60 km/h.



La déviation de Bellac, mise en service en 2008.

Qui fait quoi dans la concertation ?

L'État, en tant que gestionnaire du réseau routier national, a conduit les études. Il organise et anime la concertation.

Les garants, désignés par la CNDP, assurent son bon déroulement.

Le public a la possibilité de s'exprimer et de questionner l'État comme les garants.

UNE AUTOROUTE POUR TRAITER L'ENSEMBLE DE L'ITINÉRAIRE

Afin de proposer une réponse globale aux difficultés de déplacement sur la RN147, la ministre des Transports a demandé en juillet 2018 la conduite d'une étude sur la faisabilité d'une autoroute concédée entre Poitiers et Limoges. Celle-ci a conclu à la possibilité technique et économique de réaliser le projet. Le ministère a saisi en juillet 2021 la Commission nationale du débat public (CNDP) en vue de l'organisation d'une concertation sur le sujet.

La concertation préalable du public, organisée du 4 janvier au 20 mars 2022 permettra à chacun de s'exprimer sur l'opportunité du projet, les enjeux locaux, les solutions alternatives et de formuler ses propres propositions.

QU'EST-CE QU'UNE CONCESSION AUTOROUTIÈRE ?

L'État envisage un financement par la mise à péage de l'autoroute. La mobilisation de fonds privés permettrait un aménagement complet à l'horizon 2030. Les recettes de péages ne permettant pas de couvrir l'ensemble des coûts de la concession, une subvention dite "d'équilibre" devra être apportée par l'État et les collectivités.



Système de péage "flux libre" envisagé pour le projet

110 km
à réaliser

8
échangeurs

130 km/h
de vitesse maximale

51
minutes gagnées
pour les véhicules légers

**Vous voulez en savoir plus
sur les enjeux du projet,
sur le scénario d'autoroute
et ses effets potentiels
ou sur les alternatives ?**

Tout est dans le dossier de concertation, disponible sur le site internet dédié et dans les mairies des communes concernées.

Où se situerait l'autoroute ?

Une aire d'étude de 2,5 km de part et d'autre de la RN147 a d'abord été définie, afin de réaliser le projet au plus proche de l'axe actuel.

L'identification des enjeux forts a abouti à la définition d'un fuseau de passage indicatif.

Si le projet est confirmé, l'étude des variantes de tracé interviendra lors des phases ultérieures d'étude.

14€_{TTC}
de péage pour
les véhicules légers

1 Md€_{TTC}
investis selon
le scénario retenu

**HORIZON
2030**
pour la mise en service

L'agenda de la concertation

Du 4 janvier au 20 mars 2022, vous avez la possibilité de vous exprimer, soit sur le site internet de la concertation, soit lors des nombreux temps d'échange avec les représentants de l'État.

Le site internet

www.autoroute.poitiers-limoges.fr

Vous y retrouverez tous les documents, les informations pratiques, les avis déposés et un formulaire pour vous exprimer.

LA CONCERTATION À VOTRE RENCONTRE

	Date	Thème	Heure	Lieu	Modalité	
JANVIER	04	Ouverture de la concertation et de la plateforme d'expression				
	11	ASSEMBLEE DES TERRITOIRES DE LANCEMENT	18h	Espace Gartempe Rue des écoles, MONTMORILLON (86)		
	18	Emission spéciale en partenariat avec France Bleu Limousin et France Bleu Poitou	18h	Modalités de diffusion sur www.autoroute.poitiers-limoges.fr		
	20	Amphi-débat étudiants	16h	Université de Poitiers, amphi 600 Rue Jean Carbonnier, POITIERS (86)		
	25	Permanence d'information	15h	Salle du Trait d'Union Place de l'Eglise, NANTIAT (87)		
		Atelier agriculture	18h			
	26	Permanence d'information	15h	Salle polyvalente Jacques Brel Rue du Commandant Barlier, VAL D'OIRE ET GARTEMPE (87)		
Atelier environnement		18h				
27	Permanence d'information	15h	Salle Michel Maupin 16 Rue du Quai, LUSSAC-LES-CHATEAUX (86)			
	Atelier mobilités	18h				
FÉVRIER	02	Permanence d'information	15h	Salle des fêtes 15, rue de la Maison Rouge, MOULISMES (86)		
		Atelier économie	18h			
	03	Permanence d'information	15h	Salle des Grassinières Espace des Grassinières, SAVIGNY-LEVESCAULT (86)		
	10	Amphi-débat étudiants	16h	Université de Limoges, amphi Vareille 39, rue Camille Guérin, LIMOGES (87)		
MARS	01	Réunion publique de partage « Agriculture & environnement »	18h	Salle polyvalente Rue des écoles, NIEUIL L'ESPOIR (86)		
	02	Réunion publique de partage « Économie et mobilités »	18h	Centre culturel de Couzeix Allée Maurice Genevoix, COUZEIX (87)		
	10	ASSEMBLEE DES TERRITOIRES DE CLOTURE	18h	Foyer club polyvalent Rue de la Colline, PEYRAT-DE-BELLAC (87)		
	20	Clôture de la concertation et de la plateforme d'expression				

+ 5 DÉBATS MOBILES, à la rencontre du grand public : Le 20 janvier à Poitiers, le 2 février à Saint-Bonnet-de-Bellac, le 3 février à Lussac-les-Châteaux, le 10 février à Limoges et le 26 février à Bellac.



= Participation possible en visioconférence



= Inscription obligatoire

Les modalités d'organisation des réunions sont susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire. Rendez-vous sur www.autoroute.poitiers-limoges.fr pour tous les détails et les dernières informations.